

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 28.12.2009

Date d'impression : 28.12.2009

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **2,4-Dichlorophenoxyacetic acid**Code du produit A12467  
L02914Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
Zeppelinstrasse 7  
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com  
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit  
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

## 2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.  
 R 37 Irritant pour les voies respiratoires.  
 R 41 Risque de lésions oculaires graves.  
 R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :  
HMIS-ratings (gamme 0-4)  
(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	2	Santé (effets aigus) = 2
FIRE	1	Inflammabilité = 1
REACTIVITY	1	Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH

**Danger**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

**Attention**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

2,4-Dichlorophenoxyacetic acid (CAS# 94-75-7)

Désignation (No. CAS)

Code(s) d'identification

No. EINECS :

202-361-1

Numéro index:

607-039-00-8

## 4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre ou de la mousse d'extinction. L'eau peut être inefficace mais peut être cependant utilisée pour refroidir les conteneurs exposés.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :  
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
 Gaz hydrochlorique (HCl)

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
 Porter un vêtement de protection totale

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
 Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation: Tenir les emballages hermétiquement fermés  
 Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 2)

**Nom du produit 2,4-Dichlorophenoxyacetic acid**

(suite de la page 1)

<b>Préventions des incendies et des explosions :</b>	Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
<b>Stockage :</b>	
<b>Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :</b>	Aucune exigence particulière.
<b>Indications concernant le stockage commun :</b>	Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
<b>Autres indications sur les conditions de stockage :</b>	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

2,4-Dichlorophenoxyacetic acid	
mg/m <sup>3</sup>	
ACGIH TLV	10; Not classifiable as a human carcinogen
Austria MAK	10
Belgium TWA	10
Denmark TWA	5
Finland TWA	10; 20-STEL (skin)
France VME	10
Germany MAK	1
Hungary TWA	1; 2-STEL (skin)
Korea TLV	10; Not classifiable as a human carcinogen
Netherlands MAC-TGG	10
Norway TWA	5
Poland TWA	7; 20-STEL
Switzerland MAK-W	10; 50-KZG-W
United Kingdom TWA	10; 20-STEL
USA PEL	10

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**Indications complémentaires :** Aucune donnée

**Equipement de protection individuel : Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire : Protection des mains : Matériau des gants**

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations  
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection.

**Protection du corps :**

Protection du visage  
Vêtements de travail protecteurs.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

**Indications générales.**

<b>Forme :</b>	poudre
<b>Couleur :</b>	blanchâtre
<b>Odeur :</b>	inodore
<b>Modification d'état</b>	
<b>Point de fusion :</b>	136-140°C
<b>Point d'ébullition :</b>	160°C
<b>Température et début de la sublimation :</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	non applicable
<b>Température d'inflammation :</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosivité :</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé
<b>supérieure :</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	1,42 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 25°C:</b>	0,62 g/l

**10 Stabilité et réactivité**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**Substances à éviter :**

Agents d'oxydation

**Réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue

**Produits de décomposition dangereux :**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Gaz hydrochlorique (HCl)

**11 Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	347 mg/kg (mus)
		630-774 mg/kg (rat)
	LDLo	80 mg/kg (hmn)
		93 mg/kg (man)

(suite page 3)

## Nom du produit **2,4-Dichlorophenoxyacetic acid**

(suite de la page 2)

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4H	>1800 mg/m3/4H (rat)
Effet d'irritation de la peau	mild	500 mg/24H (rbt)
Effet d'irritation des yeux	severe	750 µg/24H (rbt)

### Effet primaire d'irritation : de la peau :

Irrite la peau et les muqueuses.

### des yeux :

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

### Sensibilisation :

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

### Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.  
Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets reproductives.

### Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.  
IARC-2B: Eventuellement cancérigène chez l'homme: preuve limitée chez l'homme à défaut de preuve suffisante obtenue lors des expériences en laboratoire animal.  
ACGIH A4: N'est pas classifiable comme cancérigène chez l'homme: données insuffisantes pour classifier l'agent sur le plan de sa cancérogénocité chez l'homme et/ou chez l'animal.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Sensibilisation

## 12 Informations écologiques

### Effets écotoxiques :

### Remarque :

Nocif pour les poissons.

### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### Produit :

### Recommandation :

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

### Emballages non nettoyés :

### Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Prescriptions de transport

### Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

#### Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Aucun(e)

### Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

#### Classe IMDG/GGVmer :

Aucun(e)

#### Polluant marin :

Non

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

#### Classe ICAO/IATA :

9

Aucun(e)

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

## 15 Informations réglementaires

### Marquage selon les directives CEE :

### Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

### Phrases R :

22 Nocif en cas d'ingestion.  
37 Irritant pour les voies respiratoires.  
41 Risque de lésions oculaires graves.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrases S :

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### Prescriptions nationales :

### Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

### Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

## 16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

### Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

### Contact :

Zachariah Holt

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 4)

**Fiche technique de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2009

Révision: 28.12.2009

**Nom du produit 2,4-Dichlorophenoxyacetic acid**

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite de la page 3)

F